

n° 157 - location du
Bois de Vachz à l'usine
n° 38
coll. local d'archives
2ème Bureau
supra
Procès de la h. h. coll.
du 13.12.68
Procès de la h. h. coll.
de S.P. de la h. h. coll.
1. B. R. Collon.

Le Conseil autorise le renouvellement du bail fait le 6 Mars 1907 avec l'usine par l'inter-
médiaire de l'ancien le Directeur d'Impôts (Délibération du 31.1.67 approuvée le 10.2.67
n° 38.) Les clauses de ce bail restent rigoureusement en vigueur.
Clause supplémentaire : " en cas de non respect des jours de location prévus au présent
contrat ou de défaut commis dans la forêt voisine, le contrat sera résilié, après un
préavis de un mois "